

## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
DU 5 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**DATE DE CONVOCATION** : 28 avril 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 19  
PRÉSENTS : 17  
REPRESENTÉS : 1  
ABSENTS : 1  
VOTANTS : 18

**PRÉSENTS** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, Mme TEMPLE Aurélie, Mme SALMON Karen, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGÉARD Dominique, M. JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis.

**EXCUSÉS** : Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à Mme SALMON Karen*)

**ABSENTS** : Mme DELORME Julie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MONNIER Sarah

### 2023\_021 – Décision modificative n°1 – Budget primitif

Pour faire suite à une erreur de reprise du résultat d'investissement 2022 au budget d'investissement 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante

#### Budget principal – Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Budget 2023
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 887,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	122 250,00 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles	60 000,00 €
Total 204 - Subventions d'équipement versées	17 560,00 €
Total 21 - Immobilisations corporelles	673 727,78 €
Total 23 - Immobilisations en cours	479 488,90 €
Total 26 – Participations et créances rattachées à des participations	300,00 €
Total général	1 364 213,68 €

**Budget principal – Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Budget 2023
<b>Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>442 429,58 €</b>
<b>Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>17 100,00 €</b>
<b>Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>353 318,10 €</b>
<b>Total 13 - Subventions d'investissement</b>	<b>151 366,00€</b>
<b>Total 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>400 00000 €</b>
<b>Total général</b>	<b>1 364 213,68 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget primitif telle que présentée ci-dessus.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,  
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 9 mai 2023  
Le Maire,  
Hervé de TROGOFF




La Secrétaire de séance,  
Sarah MONNIER



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **09 MAI 2023**
- la transmission au contrôle de légalité le **09 MAI 2023**